

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 11 mars, à 18h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du Maire, Christian CLAVEL.

Sont présent(e)s :

- M. Christian CLAVEL
- M. Franck DUBIEZ
- Mme Marie-Anne PRINCE
- Mme Monique BARRAT
- Mme Fabienne MAJOUREL
- M. Augustin BARON VEILLARD
- Mme Céline DESHONS
- M Christophe GROUSSET
- M. Eric MALCOSTE

MME Elisabeth BOUVET a donné procuration à M. Christophe GROUSSET

MME Madeleine CAZES Excusée

2 personnes dans le public.

Le Maire, Président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Mme Fabienne MAJOUREL est nommée secrétaire de séance.

Mme Laure MARTENS, secrétaire de mairie assiste à la réunion.

APPROBATION DU PV DES CONSEILS MUNICIPAUX : DATES SUIVANTES.

23 NOVEMBRE 2023

11 DECEMBRE 2023

DU 25 JANVIER 2024

ORDRE du JOUR :

DELIBERATIONS :

- 1. Approbation des tableaux des chemins ruraux suite à l'enquête publique et conclusion du Commissaire Enquêteur.**
- 2. Recherche maître d'œuvre (MOE) pour le pont de Malignos.**
- 3. Autoriser le Maire à contracter un emprunt pour le remplacement de la conduite AEP sue la RD169 La Mazade.**
- 4. Autorisation de raccorder l'habitation d'un nouveau propriétaire au réseau d'assainissement collectif public.**

INFORMATIONS :

QUESTIONS DIVERSES :

- Réunion publique du 07 mars 2024.
- Appel a projet Agence de l'Eau RMC :

Recherche de nouvelle ressource ou réhabilitation de ressource abandonnée.

- Courrier divers.

DELIBERATIONS :

Approbation des CR des réunions du conseil municipal du :

-23 novembre 2023 : Unanimité

-11 décembre 2023 : Unanimité

-25 janvier 2024 : Unanimité

1. Approbation des tableaux des chemins ruraux suite à l'enquête publique et conclusion du Commissaire Enquêteur.

Le maire rappelle que nous avons engagé en 2023 l'inventaire des chemins ruraux de la commune. Après que le Conseil municipal dans une délibération précédente ait établi une liste des chemins ruraux présentant de l'intérêt pour Cros, cette liste a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée au mois de décembre 2023. Le commissaire enquêteur, Monsieur Grailhe, a présenté son rapport et ses conclusions. Ces dernières au nombre de 5 ont été prises en compte et le tableau initial a été amendé en ce sens. Le maire après avoir présenté le tableau final des chemins ruraux de la commune demande au conseil de l'approuver. Ce nouvel inventaire remplacera donc le tableau établi en 1859 qui était jusqu'à ce jour en vigueur.

Approuvée à l'unanimité.

2. Recherche maître d'œuvre (MOE) pour le pont de Malignos.

Les défauts de structure constatés lors de l'inspection détaillée du Pont de Malignos imposent une réparation complète de l'ouvrage. Le maire rappelle que cet ouvrage est commun aux communes de Cros et de Saint Roman de Codières et que l'ensemble des dépenses engagées pour cette opération sera réparti à égalité entre les deux collectivités.

Il est donc nécessaire de rechercher un maître d'œuvre afin d'établir un AVP ainsi qu'un dossier nous permettant de demander les subventions nécessaires à la réalisation de cette remise en état. Le maire demande donc au conseil de l'autoriser à rechercher un maître d'œuvre compétent dans le domaine des ouvrages d'art en maçonnerie et de signer toutes les pièces nécessaires à cette recherche.

Approuvée à l'unanimité.

3. Autoriser le Maire à contracter un emprunt pour le remplacement de la conduite AEP sur la RD 169 La Mazade.

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau située entre le carrefour du cimetière et le quartier de la Pieuzelle d'un montant de 720 000€HT ont été subventionnés à hauteur de 70% par l'agence de l'Eau et 10% par le Conseil départemental du Gard.

L'autofinancement estimé à 175 000€ peut être pris en charge soit par l'excédent du budget AEP soit en faisant appel à l'emprunt. Après discussion et compte tenu que le recours à notre excédent nous priverait de tout autres travaux non subventionnables ou pas subventionnés et que la compétence Eau et les charges qui y sont liées seront transférées à la Communauté de communes Piémont Cévenol en janvier 2026, le conseil municipal valide la solution du recours à l'emprunt et autorise le maire à consulter la Banque des Territoires, la Caisse d'épargne Languedoc Roussillon et le Crédit Agricole pour contracter un emprunt d'un montant maximum de 175 000€HT

Approuvée à l'unanimité.

4. Autorisation de raccorder l'habitation d'un nouveau propriétaire au réseau

d'assainissement collectif public.

Un nouvel administré ayant acheté une maison située sur le chemin du Roucan et après avoir fait vérifier par le SPANC de la CCPC l'état et la fonctionnalité de son assainissement autonome, il apparaît qu'il doit refaire en totalité son installation.

Cet administré demande à la mairie la possibilité de raccorder son nouveau domicile au réseau public d'assainissement situé à proximité. Après s'être rendu sur place le maire a constaté que le raccordement par gravité était possible et qu'il serait bon pour le service de l'assainissement communal d'avoir un abonné de plus.

Le maire propose donc au conseil d'accepter cette demande sous réserve que d'une part le tracé entre le regard siphoné de la maison et le regard du réseau public situé au carrefour du chemin du Roucan et du Chemin de la Jasse lui soit précisé, que les matériaux utilisés soient conformes à ceux utilisés pour les réseaux publics, et que l'entreprise choisie par le demandeur soit qualifiée pour ces travaux et ait reçu l'agrément du maire.

Approuvée à l'unanimité.

INFORMATIONS :

QUESTIONS DIVERSES :

- Réunion publique du 07 mars 2024.

M. Le Maire s'informe des retours suite à la réunion publique du jeudi 07/03/2024 concernant les travaux AEP qui commencent le 25 mars 2024. et fait part de 2 courriers reçus/

-MME Nicole POUGET Malignos

-MME Véronique ALLIOT de Malignos ...long message avec diverses propositions :

Vélos cargos, touk-touk, location voiture, covoiturage Toutes ces suggestions n'étant pas retenues par la commune vu les difficultés à les mettre en œuvre et la demande du reste de la population impactée par ces travaux.

- Appel a projet Agence de l'Eau RMC : Recherche de nouvelle ressource ou réhabilitation de ressource abandonnée.

L'Agence de l'Eau souhaite que les communes s'impliquent dans la recherche de nouvelles ressources en eau et lance un appel à projet pour cela.

Le maire pense que la commune pourrait profiter de cette opportunité pour relancer notre demande de régularisation de la source de Liroumas qui n'avait pu aboutir car, malgré un avis préliminaire favorable de deux hydrogéologues Agréés sur la qualité de l'eau. Afin d'obtenir l'avis définitif les deux Hydrogéologues avait demandé que le captage spartiate de cette source soit amélioré. Le coût des travaux étant hors de portée des finances de la commune la régularisation avait été suspendue par la municipalité de l'époque (2008/2014) et en 2015 un arrêté préfectoral avait imposé un abandon de cette ressource pourtant retenue dans le Schéma Directeur de l'Eau de 2011.

Le coût estimé de réalisation d'un captage conforme est de 60 000.00€ environ. L'agence de l'eau pourrait financer à hauteur de 50% le montant de ces travaux.

Compte tenu de la perte par la commune de la compétence Eau au 1^{er} janvier 2026, le maire a demandé à la CCPC si elle était prête à suivre cette possibilité d'avoir une nouvelle ressource en eau car le dossier est complexe et n'a d'intérêt que s'il est poursuivi par la CCPC. A ce jour il n'a pas eu de réponse.

- Courriers divers.

La maman de l'élève du Collège a remercié la Mairie pour la participation de la commune au financement du voyage dans le cadre scolaire de sa fille à Barcelone .

- **Mutuelle Santé du personnel communal.**

A compter du 01 janvier 2025, les mairies sont dans l'obligation de proposer une « Mutuelle Santé Groupe » aux employés communaux en prenant en charge un % de la cotisation.

Une pré-délibération est à prendre avant le 19/03/2024.

Le Centre de Gestion Nîmes a lancé un appel à concurrence pour établir ce choix.

- **Gestion à la Bouvière d'un conflit entre 2 propriétaires.**

A La Rouvière, 2 propriétaires se disputent le passage sur une parcelle . Cette parcelle appartient d'après les renseignements cadastraux à un héritier d'une personne ayant vécu à Cros il y a plusieurs décennies et n'ayant plus de famille sur la commune. Un des 2 propriétaires en conflit aurait trouvé un descendant de cette personne. Celui-ci ignore si il est le seul héritier et n'est pas intéressé par ce terrain enclavé entre des maisons. Le maire essaiera de savoir si ce bien n'est pas considéré comme un Bien sans Maître et dans ce cas cette petite surface serait intégrée dans le domaine communal ce qui peut-être éteindrait ce conflit.

- **Débroussaillage collectif des chemins de randonnée**

M. Christophe Grousset donne les détails de la journée du 23/03/2024 dédiée au nettoyage collectif des chemins de randonnée.

Rendez vous 8h devant la mairie – café fougasses...

Tout le monde équipé de sécateur, serpette et autres...

La Mairie prêtera : tronçonneuse et autre matériel nécessaire.

Fin de matinée ...Apéritif

Sur l'entretien des chemins Christian Clavel rappelle le « contrat tacite » avec la Ste de chasse La Diane De Cros : autorisation de chasser sur les biens communaux contre quelques coups de sécateurs quand c'est nécessaire.

- **Projet A. M. I. porté par la Communauté de Commune Piémont Cévenol.**

MME Céline Deshons qui participe à l'élaboration de ce projet, souhaite soutenir la cause du vieillissement de la population très prégnante sur notre commune.

INFORMATIONS :

Ordures ménagères : pendant la période des travaux une petite benette viendra le mercredi et vendredi.

Le container à verre sera vidé avant les travaux, et un second sera placé devant la mairie et les dépôts sont à effectuer aux autres points de collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée ni d'intervention demandée,
Le Maire clos la séance à 19h30.

The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink. From left to right, they include: a signature with a circled 'D' and 'C. Deshons' written below it; a signature that appears to be 'Peyg'; a signature that appears to be 'P. Ponce'; and a large, stylized signature that appears to be 'G. G.'.